

Image not found or type unknown



Démarches, suite faillite garagiste

Par **BRENDERS**, le **09/02/2009** à **15:01**

Ma voiture (en panne, ne démarre plus) a été rendue vendredi 6/2 dernier chez le concessionnaire pour réparation. Le concessionnaire m'apprend ce matin que son entreprise est en redressement judiciaire, il ne peut de ce fait plus commander les pièces pour réparation.
rnQue faire ? Le véhicule ne démarre plus.
Y a-t'il des démarches spécifiques à faire ?